

CSW 825

BIOCIDE

SOLUTION

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'USAGE

USAGE INDUSTRIEL

GARANTIE: CONTENU

CHLORURE DE N-ALKYL (40% C12, 50%C14, 10%C16) DIMÉTHYLE
BENZYLE AMMONIUM . . . 9.6%

No. D'HOMOLOGATION **17074**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BIOCIDE À BASE D'AMMONIUM QUATERNAIRE UTILISÉ DANS LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU OUVERTS.

MODE D'EMPLOI:

Le dosage et la méthode d'application du Biocide CSW 825 dépendent du type de système à traiter de même que du type et du degré d'activité microbiologique.

Le dosage initial de Biocide CSW 825 devrait être de 30 ppm (0.3 L par 10 000 litres d'eau dans le système). Si il y a présence d'un mélange d'algue et de champignons, utiliser 60 ppm (0.6 L par 10 000 litres d'eau dans le système). Pour conserver le système en bonne condition, utiliser une concentration de 10 ppm (0.1 L par 10 000 litres d'eau) en continue dans le circuit ou utiliser de 10 à 30 ppm (0.1-0.3 L par 10 000 litre d'eau) une fois par semaine.

Les traitements choc sont normalement administrés au bassin du circuit de refroidissement ou à la cuvette d'égouttage de la tour ou à tout autre point alternatif qui fournira un bon mélange.

Désactiver avant le déversement au moyen d'argile bentonite à la dose minimale de 7,5 ppm d'argile pour chaque 1 ppm de produit.

NE PAS appliquer ce produit plus de quatre (4) fois par année. La durée du traitement ne doit pas dépasser 24 heures par application.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit est corrosif. Cause des lésions sévères aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien protéger les yeux et la peau lors de la manipulation. Porter des gants résistants aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré.

Dangereux si absorbé par voie orale. Éviter que la nourriture ne soit contaminée. Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Des dommages probables aux muqueuses font en sorte qu'un lavage gastrique peut être contre indiqué. Il peut être nécessaire de prendre des mesures pour éviter les chocs circulatoires, la dépression respiratoire et les convulsions.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

ÉVITER LE GEL

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))